

LES FEMMES EN POLITIQUE :

"Les partis n'aiment pas les femmes"

Pour faire un récapitulatif sur la place de la femme algérienne dans le domaine de la politique, l'historique n'est pas brillant, sa présence reste symbolique.

Si nous inventorions le nombre de femmes aux postes de décision dans les affaires politiques, en ce début de l'année 2010, nous trouverons un chef de parti femme, quelques députées, mais aucune sénatrice n'a été élue lors du dernier scrutin.

Question : Pourquoi les femmes font-elles peur aux politiciens ?

Pourtant les femmes ont démontré par le passé, qu'elles pouvaient égaler leurs frères dans toutes les situations. Il suffisait de les voir sur les bancs des écoles, dans les lycées et même dans les amphithéâtres des universités où elles sont d'ailleurs beaucoup plus nombreuses.

Dans El Watan du 22 mars 2007, Mr Mourad HACHID titre son écrit : «Les partis n'aiment pas les femmes». Pourtant écrit-il, «les femmes sont présentes partout. Parfois elles s'investissent plus que les hommes, mais dans les listes législatives leur nombre est insignifiant. L'auteur de l'article se demande si la femme est vraiment incapable de faire de la politique. Sûrement pas écrit-il.

Il fait le constat, que «même les partis qui ont toujours défendu les droits des femmes, qui ont fait de l'abrogation du code de la famille leur cheval de bataille, n'ont pas mieux fait que les autres lorsqu'il s'agit de l'émergence des femmes en politique».

«Quand il s'agit des femmes, les partis, toutes tendances confondues, qu'ils soient démocrates, républicains, conservateurs ou islamistes, parlent différemment d'elles, mais sont unanimes pour lui accorder un rôle secondaire dans ce domaine».

S Les filles en Algérie représentent plus de la moitié de la population. Elles sont majoritaires dans les universités et réussissent mieux que les garçons dans leurs cursus universitaires respectifs.

O Elles embrassent toutes les carrières, elles sont magistrates, avocates, médecins, professeurs, chercheurs, journaliste, romancières. Nous les trouvons dans les chantiers, les usines, au sein de l'armée et de la sûreté nationale, etc....

H «Malgré le rôle qu'elles jouent dans la société algérienne d'aujourd'hui, les femmes semblent n'être qu'un sujet de discussion pour les hommes politiques.

I Plusieurs partis ont présenté des candidates à la députation, mais elles se retrouvent souvent en dernière position».

E Il termine son article en écrivant que «les femmes au vu de ce qu'elles ont accompli depuis des décennies, méritent de jouer un rôle plus important dans la vie politique algérienne. C'est vrai qu'il y a des députées, des ministres, mais ce n'est que l'arbre qui cache la forêt».

Le journaliste Samir, dans «Le Jour d'Algérie» du mois de novembre 2008, a fait une synthèse du discours de président Abdelaziz Bouteflika

«La réforme de la constitution permettra d'encourager plus de femmes à se lancer en politique», selon le Président. «Ce sera un pas de géant vers la fin de la discrimination, ouvrant sûrement le champ à un grand nombre de femmes qui ambitionnent d'embrasser la carrière politique. Ainsi, il y aura une large représentativité féminine dans les assemblées locales, nationales et dans les directions des partis».

Lamia Tagzout, dans El Watan du 12 novembre, nous rapporte le discours prononcé par le président de la république à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire de 2009, il a

rappelé le rôle joué par la femme : «vous vous souvenez a-t-il dit, que j'avais loué l'importance des acquis méritoires réalisés par la femme algérienne ainsi que la place distinguée qu'elle a gagnée durant la glorieuse lutte pour la libération nationale et son immense sacrifice à cette fin». Il a ajouté : «nous avons appelé à poursuivre l'effort pour promouvoir la place de la femme algérienne dans notre société et rendre plus efficace son rôle vital dans la construction et le développement national en levant les obstacles pour lui permettre une contribution plus grande, au même titre que son frère, et ce dans tous les domaines». Le président a annoncé qu'il allait introduire une disposition consacrée à la promotion des droits politiques de la femme et élargir sa représentation dans les assemblées élues à tous les niveaux. Cette démarche vise «à l'encourager à prendre une part active dans l'activité économique, politique et associative».

Une année est passée depuis la révision de la constitution ayant introduit l'amendement sur la promotion des droits politiques de la femme, d'après l'article 31bis, qu'en est-il aujourd'hui?

Quelques partis politiques ont été contactés pour faire le point Saliha Sassi Djeflal, membre de l'instance exécutive du FLN et députée à l'APN, nous rappelle «qu'une large consultation

couplée à une campagne d'information s'est faite et se poursuit au niveau de toutes les structures de base du FLN, une plus large représentativité de la femme est constatée au sein de ces structures. Il y a non seulement une demande récurrente des militantes, mais aussi une des préoccupations majeures du FLN,». Elle ajoute «que toutes les mesures de discrimination sont envisagées : élargissement de la base, meilleur classement sur les listes électorales.»

Elle donne une précision en ce qui concerne le quota. Elle dit : «les militantes du FLN n'ont jamais réclamé un quota brut qui aurait pour conséquence l'émergence de femmes alibis, mais un quota bien encadré qui tient compte des critères objectifs de compétence, d'ancienneté, d'expérience et d'engagement».

L'instance exécutive du FLN compte 9 femmes sur 121 et 96 femmes au conseil national, sur environ 500».

Fayrouz Bouamama : Secrétaire nationale chargée de la condition féminine au Front des Forces Socialistes (FFS) répond ainsi à la journaliste : «aujourd'hui les femmes n'entrent dans le débat politique que pendant les élections. Des générations de militantes, toutes tendances confondues, toutes classes confondues, ont labouré, semé, et engrangé. La mise en place d'une école de formation et l'organisation de forums sur les questions politiques ainsi que les questions qui touchent tout particulièrement les femmes, ont provoqué une véritable dynamique d'adhésion, notamment dans la communauté universitaire estudiantine. En plus de cela, le FFS mène actuellement une stratégie d'ouverture qui commence à donner des fruits en matière d'adhésion féminine».

Fetta Saddat, juriste de son état, secrétaire nationale au RCD, chargée des droits de l'homme, dit à propos de l'article 31 bis: «comme à l'accoutumée, la femme a fait l'objet d'un alibi. L'article 31 bis porte en son contenu une forme de ségrégation, car, limiter les chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues à la femme, sans viser l'Exécutif, réduit la femme à un «mineur» qui n'a pas de compétence pour accéder à des postes de responsabilité. Une année après la mise en place de cet article, aucune loi expliquant les modalités d'application n'est venue soulever l'ambiguïté». Elle ajoute plus loin «que son parti œuvre à initier la femme à s'intégrer dans le milieu politique, qu'au sortir de la révolution algérienne, la participation de la femme algérienne dans la politique a connu une nette régression. Cela revient à l'éloignement de la femme de la politique, le code de la famille lui consacrant un rôle minoritaire. Ajoutez à cela la régression de l'éducation donnée à nos enfants. Pire encore, l'incohérence des différentes lois algériennes avec les conventions ratifiées par l'Etat Algérien». A l'APN, le RCD compte une femme sur 19 députés.

Moussa Touati, président du FNA, lui aussi ne voit pas du bon œil l'article 31 bis. Selon lui, cet article n'aurait pas du avoir lieu. Le fait d'établir un article «protégeant les droits politiques de la femme» fait d'elle un être tributaire de la bonne volonté de l'homme. Pour permettre à la femme de bénéficier de ses droits politiques, il faut lui offrir une éducation politique, la préparer à affronter la vie politique en la mettant en confiance. Convaincre la femme algérienne à se présenter aux différentes élections n'est pas chose facile. Ce qu'il faudrait, c'est mettre en place des amendements visant à défendre la place des femmes au sein des partis politiques, sans aucune condition».

Le FNA dénombre 17 élues femmes sur 160, aucune femme députée sur les 15 députés hommes.

Djeloul Djoudi, porte parole du parti des travailleurs, le PT, dit à propos de cet article : » L'article 31 bis va dans le même sens que le code de la famille, imposant à la femme des barrières avec des lois souvent contestées par notre parti.

Nous, nous n'avons pas attendu les dernières dispositions de la constitution pour faire valoir ses droits à la femme.

L'occupation du poste du Secrétaire Général du parti par une femme en est la preuve. Le PT est contre le système des quotas, qui est une forme de ségrégation, la réduisant à une représentation limitée au sein des partis politiques.» Il ya 11 femmes sur 26 représentants du PT à l'APN.

Nadia Loudjertini, représentante du RND et membre du bureau national, chargée des affaires de la femme, tient un autre langage. A propos de l'article 31 bis, elle dit que : «Le gouvernement algérien a mis en place une commission de travail sur le projet de loi précisant les modalités d'application de l'article 31 bis. Le travail n'a pas encore été concrétisé sur le terrain» mais elle garde l'espoir que les responsables se pencheront sur ce dossier». Ainsi, ajoute-t-elle, la femme pourra exercer ses fonctions politiques en étant protégée par des lois. La femme algérienne doit accomplir bon nombre de missions. Pour cela nous veillerons à désigner une femme au niveau de chaque bureau communal. Nous organiserons des conférences régionales afin de les convaincre d'adhérer à notre engagement». A propos des quotas, elle dit que les 30% attribués à la représentation de la femme dans les assemblées élues sont insuffisants, certes, mais nous estimons que c'est un bon début pour inculquer à la classe politique l'importance de la présence de la femme dans les différentes formations». Le RND compte une députée femme sur 62 et 67 femmes sur 290 au Conseil National.

Nabila Amir, écrit dans El Watan du 7 mars 2006, sur l'expérience de la femme parlementaire : «Une rencontre portant sur l'expérience de la femme algérienne dans le domaine parlementaire a été organisée. Cette manifestation constitue une tribune pour témoigner du long parcours militant de la femme algérienne dans ce domaine. Cette journée réservée exclusivement aux témoignages des femmes et cette rencontre a été inaugurée par les hommes !!!! Le premier à prendre la parole est le président de l'APN. Puis, viennent les présidents et les secrétaires généraux des partis qui étaient présents. Il y eut des discours, des passages d'hommes à la tribune pour témoigner du courage des femmes algériennes. Ce n'est qu'après que la parole a été donnée aux femmes.... Cela n'a pas laissé indifférent. Certaines femmes ont soutenu avec amertume que même «dans une activité qui leur est consacrée, elles sont reléguées au second rang.

Parmi les femmes qui ont pris la parole, il y eut Nouara Djaâfar, Louiza Hanoune, Zhor Ounissi, Zohra Bouchemia. D'anciennes ministres, des députées et des sénatrices se sont succédées à la tribune du parlement.

Dans son intervention Nouara Djaâfar a brossé un tableau peu reluisant de la place de la femme au sein du parlement. En 1977 il y avait selon la ministre, 5% de femmes au parlement. En 1982, ce chiffre a diminué. En 1987, il eut une nette amélioration : le chiffre était de 7,10% Dix ans plus tard, le chiffre est tombé à 4,20%. Pour finir, en 2002 le nombre de femmes au parlement était de 6,90%.

De son point de vue, la femme a des compétences et est capable autant que l'homme de participer aux prises de décision.

Djamila Kourta, dans El Watan mois de juin 2007. Dans un article titré «une égalité non acquise». En suivant le débat qui s'est déroulé à la chaîne trois, animé par la journaliste Linda Bouadma et qui a réuni de nombreux représentants des partis politiques, bien sur il y a ceux qui n'ont pas répondu à l'invitation, de cette conférence-débat, lancée par le CIDDEF.

Cette rencontre, première d'une série de thèmes liés à la situation de la femme.

On ne se rappelle de l'existence la femme qu'à l'approche des échéances électorales. Pourtant, les quatre partis qui étaient présents assurent que leurs programmes consacrent «pleinement l'égalité», mais la représentation féminine reste insuffisante.

Depuis bien longtemps les militantes font de la sensibilisation pour qu'il y ait plus d'adhérentes aux partis politiques. Elles finiront bien par s'imposer un jour ou l'autre. Il suffirait que les partis soient à l'écoute de la femme».

Conclusion : Un forum parlementaire sur la promotion de la place de la femme sur la scène politique a eu lieu. Ce forum se voulait un espace de débat.

Des députés, des sénateurs, des syndicalistes, ont essayé de trouver des voies et des moyens pour permettre à la femme d'occuper un rang important dans les assemblées.

Beaucoup d'encre a coulé sur ce sujet, qu'est la participation des femmes dans la vie politique. En juin 2009, un groupe de femmes militantes féministes ont interpellé le Président de la République sur ce problème crucial qu'est la minimisation de la participation des femmes dans la sphère politique.

Nous sommes en 2010 et rien n'a été vraiment fait, pour que la femme algérienne ait la place qui lui revient de droit c'est-à-dire avoir des responsabilités de citoyennes pleine et entière, dans le domaine politique, comme le stipule les articles : 29 ; 31 ; 50 ; 51 ; et le 31 bis, qui subsistent dans la constitution algérienne, et la convention pour les droits politiques des femmes■

Yamina TOUBAL

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES COMMISES EN 2009

Le monde a célébré le 25 novembre 2009 la 10ème journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Qu'est ce que la violence ? Le thème de la violence n'est pas apparu immédiatement dans l'arsenal onusien des luttes et des actions en faveur des femmes. Ce n'est que le 17 décembre 1999 - 24 ans après la Conférence de Mexico qui a été le coup d'envoi de la décennie internationale pour les femmes, 20 ans après l'adoption de la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes, et 4 ans après la fin de la décennie, conclue par la Conférence internationale de Pékin -, que les Nations Unies ont adopté la résolution 54/134 pour faire du 25 novembre une Journée internationale contre la violence à l'égard des femmes.

Elle avait également interpellé tous les états, en insistant sur l'urgence de l'application « des droits et principes » consacrant l'égalité, la sécurité, la liberté, l'intégrité et la dignité des hommes et des femmes, qui sont consacrés notamment dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme, le pacte international relatif aux droits civils et politiques, le pacte international relatif aux droits sociaux culturels, et la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

(Liberté 26/11/2009)

Dès les années 80, les études féministes aux États-Unis d'Amérique nous avaient appris que les violences contre les femmes ne sont pas des pathologies isolées et individuelles.

Elles sont une constante structurelle de la condition des femmes ; nos sociétés légitiment la violence des hommes sur les femmes et mieux encore, cette légitimation est souvent appuyée par des femmes elles-mêmes.

Les femmes battues à la maison sont devenues, avec raison, le sceau de la subordination des femmes dans nos sociétés.

Les femmes battues sont le premier maillon visible de la violence acceptée dans nos sociétés, comme des traits de culture, à la violence condamnée, de la pratique coutumière invisible à la violence insoutenable du viol, de la prostitution.

La violence contre les femmes est un phénomène mondial. En Algérie, jusqu'à ces dernières années, cette question était taboue, mais grâce à l'évolution de la société, à l'éducation des filles, les femmes d'aujourd'hui, contrairement à leurs mères, osent se plaindre et se révolter contre toutes les formes de violences.

Les femmes subissent plusieurs formes de violences: physiques, psychologiques et socio-économiques.

Violences physiques :

Les données statistiques sur la violence à l'égard des femmes sont insuffisantes en Algérie.

Néanmoins, on estime que 49,4% des algériennes âgées entre 19 et 64 ans vivant en couple, subissent des violences physiques répétées, soit près d'une algérienne sur deux.

Selon des chiffres communiqués par la direction de la police judiciaire, 342 cas de violence ont été enregistrés à Oran durant le premier semestre de l'année en cours.

A l'échelle nationale, près de 4.500 femmes victimes de violence conjugale ou autres ont déposé plainte pour violence. Les grandes villes enregistrent le plus grand nombre de cas de violence à l'égard des femmes. Alger vient en tête avec 850 cas, puis Oran avec 342 cas et Annaba avec 289 cas. 15,8 % des agresseurs de ces femmes sont les conjoints, 4,21 % des amants ou fiancés, 3,21 % sont des frères, 2,9 % des ascendants, 0,77 % des pères et 72 % sont des étrangers (voisins, collègues...).

Les mobiles des agressions contre les femmes sont souvent les questions matérielles (argent ou appartement).

Le service de la médecine légale du centre hospitalo-universitaire d'Oran reçoit, chaque mois, entre 35 et 45 femmes victimes de violence domestique, qui viennent se faire délivrer des certificats médicaux.

La moitié des lésions constatées sont des ecchymoses, mais il y a également des hématomes, des fractures et des brûlures.

En général, 82 % des cas nécessitent des soins légers, alors que 11 % nécessitent des sutures, entre autres. Les trois quarts des femmes venant se soigner n'en sont pas à leur première expérience.

Leurs «agresseurs» n'ont jamais été condamnés, bien que la plupart d'entre eux soient «récidivistes» en matière de coups et blessures. (Source **El Watan** du 26/11/2009). 23 femmes ont aussi été victimes de coups et blessures volontaires avec armes blanches. Ces chiffres sont ceux avancés par le centre hospitalo-universitaire d'Oran.

Nos journaux rapportent souvent, et malheureusement de plus en plus, des histoires de violences commises contre les femmes, ces violences vont des simples coups au meurtre. Tel cas de cette mère de 04 enfants que le mari bat depuis plusieurs années, la femme acceptait les coups de poing mais dès lors qu'elle a été battue avec la boucle d'une ceinture, elle a décidé de se plaindre. L'affaire a été jugée par le tribunal d'El Harrach, la question posée par le juge, pourquoi avez-vous battu votre femme, il a répondu que c'est parce que c'est une femme. Le juge a condamné ce mari violent à 2 ans de prison ferme. (**El Watan**)

Un père de famille drogue sa femme et la prostitue pour 2.000 DA. Cette femme a subi ce traitement pendant plus de cinq ans, après les refus répétés de sa femme et étant d'après ses dires sans emploi, il vend sa femme aux hommes pour 2.000 DA. Ces abus répétés sur sa femmes ont été découverts grâce au fait qu'étant absent pendant 2 jours, la femme a pris le médicament que son mari lui a signalé comme étant un fortifiant; s'est rendue chez son pharmacien, qui lui a répondu que c'était une drogue et non un fortifiant. La femme a prévenu sa famille et la police qui ont attrapé le mari en flagrant délit. Ce fait divers s'est déroulé à Boudouaou.

(**El chourouk** 09/11/2009).

Une femme a été poignardée à cinq reprises par son mari. Le tribunal d'El Harrach a condamné son mari à 12 ans de réclusion criminelle. Ce mari a poignardé sa femme car elle a refusé de réintégrer le domicile conjugal et a voulu divorcer. Le mari, qui s'occupait seul de ses enfants, a poignardé sa femme, l'a étranglé puis s'est constitué prisonnier.

(**Le jeune Indépendant** 06/12/2009).

Un autre kidnappe, égorge et brûle sa belle sœur pour cacher sa liaison avec elle. Une jeune fille d'une vingtaine d'années qui avait une liaison amoureuse avec le mari de sa sœur a été assassinée par ce dernier et enterrée sous un pont à Relizane. Il a été condamné à mort.

(**El chourouk** 04/11/2009).

Violences sexuelles :

Dans la seule ville d'Oran et durant le mois d'Octobre, 43 viols dont 12 sur mineurs et deux abus sexuels sur des garçons ont été enregistrés. Les victimes sont âgées entre 6 et 25 ans.

(**Le soir d'Algérie** 05/11/2009).

Sur un total de 509 personnes affectées par des attentas à la pudeur, 37% des victimes étaient des femmes.

Pour les violations de domiciles 414 cas ont été enregistrés dont 41% concernaient des femmes. Ces dernières sont aussi victimes d'homicide involontaire. Ces chiffres sont ceux donnés par la gendarmerie nationale.

(**Le Soir d'Algérie** du 25/11/2009).

Deux jeunes filles kidnappées par des hommes cagoulés. Cet enlèvement s'est déroulé au cours d'une nuit, des hommes ont frappé vers 1 heure du matin au domicile de ces deux jeunes filles, sont entrés et ont kidnappé les deux jeunes filles âgées de 16 ans. Ce crime s'est déroulé dans la localité de Souani à Tlemcen

(**El Chourouk** 25/11/2009).

Violences socio-économique :

Cette forme de violences est très répandue mais elle est en même temps méconnue. Cette violence prend plusieurs formes : non paiement de la pension alimentaire.

Les actions entreprises pour lutter contre la violence à l'égard des femmes :

L'Algérie, conformément aux engagements qu'elle a pris dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes a entrepris plusieurs actions nous pouvons citer :

La création à Oran d'une banque d'informations et de collecte de statistiques sur le phénomène de la violence contre les femmes à l'initiative de la direction de l'Action sociale de la wilaya. Créée à l'occasion de la campagne de lutte contre la violence sur les femmes, cette banque collectera des informations et des données sur ce phénomène au niveau des services de la sûreté, de gendarmerie, des établissements hospitaliers et des associations sociales. Cette initiative, première du genre à l'échelle nationale, vise à uniformiser les données statistiques avancées par les services concernés sur des cas de violence sur les femmes, ce qui permettra d'avoir une vision globale sur les cellules d'écoute encadrées par des psychologues et des sociologues.

A l'occasion de la clôture de cette campagne de sensibilisation, organisée à Oran en présence de représentants de plusieurs instances, il a été annoncé l'installation de deux cellules d'écoute pour renforcer la lutte contre ce phénomène, au niveau des services des urgences sociales et de suivi et de l'éducation en milieu ouvert (SOEMO), dirigée par des spécialistes en psychologie, en sociologie, en éducation, en médecine légale et de représentants d'associations féminines et sociales.

Le directeur de l'Action sociale d'Oran, M. Rahim Djamel, a indiqué à l'APS, que ces cellules d'écoute ont pour mission d'accompagner psychologiquement, socialement et juridiquement les femmes battues, avant d'annoncer qu'une rencontre sera organisée chaque année pour évaluer l'action des cellules implantées à travers la wilaya.

Mme Djaïfar ministre délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine a révélé que l'élaboration du Plan de communication sur les violences faites aux femmes (PCS-LVF) permettra de "**poser des garde-fous**" et aura pour finalité "la stabilité de la famille algérienne".

L'information a été livrée, par la ministre déléguée chargée de la Famille et de la Condition féminine, à l'occasion de la commémoration de la Journée mondiale de lutte contre la violence faite aux femmes■.

S
O
H
I
E